

Séjour vacances d'hiver 2023

INSCRIPTION DU LUNDI 28 NOVEMBRE AU SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2022

SÉJOUR DU SAMEDI 25 FÉVRIER AU SAMEDI 4 MARS 2023

Ski de piste pour les 6/12 ans et 13/17 ans
à Saint François Longchamp (Savoie)

RENSEIGNEMENTS
AU 01 43 96 77 03

VILLE DE
MAISONS-ALFORT

Direction Enfance-Education
du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30
le samedi de 8h30 à 11h30



WWW.MAISONS-ALFORT.FR



PLAN INTERACTIF



VILLE DE MAISONS-ALFORT

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Dans tous les cas, vous munir **impérativement** des documents suivants :

- ✓ Livret de famille
- ✓ Carnet de santé
- ✓ 1 Photo d'identité

- ✓ **Attestation d'affiliation**
pour les bénéficiaires de la CMU



Pensez également à vous munir de la stature (en cm), la peinture, le poids, le niveau de ski et le tour de tête de votre enfant le jour de l'inscription.

Si vous n'avez pas inscrit votre enfant au restaurant scolaire, en accueil de loisirs ou en classe de découverte pour l'année 2022/2023, vous devez vous munir des documents originaux suivants :

- **2 justificatifs de domicile récents** (moins de 3 mois) et différents :
 - **Vous êtes locataire** : dernière quittance de loyer, facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation, avis taxe d'habitation
 - **Vous êtes propriétaire** : facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation, avis taxe d'habitation
 - **Vous êtes hébergé** :
 - **Pour vous** : attestation sécurité sociale, attestation CAF, avec votre nom et adresse sur Maisons-Alfort.
 - **Pour la personne qui vous héberge** : fournir une attestation sur l'honneur avec les noms et prénoms de toutes les personnes hébergées + 2 justificatifs de domicile récents et différents, quittance de loyer, facture électricité, gaz, eau, internet (pas de facture de téléphone), attestation d'assurance habitation, avis taxe d'habitation
- **Justificatifs de ressources de chaque parent y compris pour les gardes alternées**
 - Les 3 derniers bulletins de salaire, ou la notification de décision Pôle Emploi + les justificatifs de paiement des indemnités ou justificatifs de paiement sécurité sociale si arrêt maladie, ou attestation CAF avec indemnités lors du congé maternité ou parental
 - Dernière déclaration trimestrielle de revenus déclarés à l'URSSAF (ou autre) pour les professions libérales, les entrepreneurs, les artisans, les commerçants
 - Dernier avis d'imposition sur les revenus
 - Dernière attestation de paiement ou non-paiement de vos Allocations Familiales (CAF)
 - **Pour les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU)** : attestation d'affiliation délivrée par le Centre de Sécurité Sociale

LA PRÉSENCE DE L'UN DES PARENTS EST OBLIGATOIRE

Le règlement du séjour se fait via le portail citoyen peu de temps après l'inscription

Les tarifs sont échelonnés selon le Quotient Familial de 171,55 € à 609,70 €

AUCUNE ANNULATION POSSIBLE APRÈS LES INSCRIPTIONS